



Capsule d'information

Dans le cadre de sa programmation spéciale pour l'année internationale de l'eau douce, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a pour mandat de sensibiliser la population sur l'usage responsable de l'eau potable.

ADOPTÉZ LA BONNE CONDUITE D'EAU, C'est s'assurer d'une eau de qualité en quantité.

Au Canada, une bonne partie de l'eau consommée est cachée dans nos biens, car plusieurs procédés de fabrication en utilisent en grandes quantités. Par exemple, il faut :

- 120 000 litres d'eau pour fabriquer une automobile
- 5 litres d'eau pour produire 1 litre de bière
- 10 litres d'eau pour faire 1 litre d'essence
- 20 litres pour faire 200 feuilles de papiers recyclés
- 50 litres pour faire 200 feuilles de papiers non recyclés

Ces procédés industriels polluent l'eau, et les déchets liquides ne sont traités que partiellement, lorsqu'ils le sont, avant d'être retournés à la nature.

Adoptez la bonne conduite d'eau :

Optez pour les 3R de la conservation et de l'utilisation efficace de l'eau:

Remplacez, Réduisez et Réutilisez.

Pour informations : Conseil de l'environnement (418) 721-5711 ou crebsl@globetrotter.net

-30-

Source : Luce Balthazar (418) 721-5711
14 août 2003